



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

stationnement

Question écrite n° 102403

Texte de la question

Mme Aurélie Filippetti attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la réglementation en vigueur pour les parkings réservés aux handicapés. En effet, de nombreux véhicules adaptés aux handicapés moteurs permettent un embarquement de la personne handicapée par l'arrière du véhicule. Malheureusement, les dimensions réglementaires actuelles des parkings obligent la personne handicapée et son accompagnateur à effectuer cette opération sur la route. Aussi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage, là où la possibilité existe, de prévoir une ou plusieurs places de parking d'une longueur d'environ dix mètres permettant d'effectuer en toute sécurité cette opération.

Données clés

Auteur : [Mme Aurélie Filippetti](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102403

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2463

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)